



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 9 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 0 / 0 5 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 20247835

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles supérieur à 0.5ha situé sur la commune de La Roche Sur Yon pour une surface d'environ 13ha32.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Blanchard

Prénom(s)

Guy Marie

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°47c	Premier boisement de plus de 0.5ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terres agricoles durant l'hiver 2024/2025 (selon les conditions météorologiques)

Conservation des haies:arbres existants avant le projet (voir carte jointe)

4.2 Objectifs du projet

Ce projet aura 3 objectifs majeurs :

- Valorises des parcelles à faible potentiel agricole. Auparavant, ces terres agricoles étaient des prairies ou des friches agricoles. Celles-ci ont été décrites comme faible potentiel agricole dû à un rendement agricoles trop faible et peu intéressant d'où la description de "faible potentiel agricole".
- Mettre en place une production de bois
- Création d'un patrimoine boisé

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1) Préparation de sol :

Partie 1 (futaie mixte) : Labour en bandes / Sous solage sur les lignes de plantation (pas de travail en plein) de préférence l'été précédent la plantation. De façon à ce que le sol soit ressuyer pour les travaux du sol.

Partie 2 (peupliers) : Aucun travail de sol précédent la plantation

2) Piquetage :

Partie 1 (futaie mixte) : Piquetage au préalable afin de planter correctement (distance entre les lignes et entre les plants et rectitude des lignes)

Partie 2 (Peupliers) : Piquetage en 7mx7m (204 tiges/ha), cette distance entre les lignes et les plants permet d'optimiser la surface et le développement des peupliers

3) Plantation :

Partie 1 (Est et plus haute) : FR mixte Chêne/résineux divers

Partie 2 (Ouest et dans le bas) : Peupliers (à l'aide d'une tarrière mécanique)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien des interbandes et des cloisonnements par fauchage ou par broyage en période estivale (tous les ans).

Pas d'arrosage

Éclaircies à partir de l'âge de 18-20 ans en fonction de la croissance (itinéraire sylvicole FRC 2010) tous les 8 à 10 ans comme prévus dans le document de gestion durable agréé par le CRPF.

Pour les peupliers, plusieurs élagages seront nécessaires afin de créer un bois de qualité (sans noeuds).

Un document de gestion sera élaboré une fois les plantations réalisées

Coupe rase estimée vers 120 à 150 ans pour les chênes et aux alentours 70/80ans pour les résineux. Pour les peupliers ce sera à 25/30ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de cas par cas

Non soumis au code forestier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
XC 35	13 ha 32

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Une toute petite partie de la zone de projet se trouve dans la ZNIEFF de type 2 : "ZONE DE BOIS ET BOCAGE A L'EST DE LA ROCHE SUR YON".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	D'après SIG réseau zone humide, le bas de parcelle est classée en zone humide d'où l'adaptation, le changement d'essences. Cette zone sera plantée en peupliers (Koster, Vestenn et Diva), car les peupliers sont adaptées à ces zones humides. Les peupliers ont cette capacité à apprécier et à se développer dans les zones humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site natura 2000 le plus proche est le marais poitevin (directive habitat), qui se trouve à environ 14kms
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les arbres comme les autres culture ou les prairies prélèvent de l'eau pour leur croissance. Ils participent au cycle de l'eau par évapotranspiration. Comme on l'observe sur la carte (répartition des zones humides), la partie forestière déjà présente est en zone humide. Malgré leur capacité à absorber de l'eau, le milieu est resté humide. Lors de forte chaleur, les arbres réduisent l'évapotranspiration en fermant leurs stomates.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les essences choisies sont en adéquation avec les conditions pédologiques et climatiques.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Ce projet favorise la présence d'espèces animales tout en conservant sur les bandes enherbées les espèces végétales. Toutes les haies seront conservées. Le choix des essences a été déterminé suite à des sondages pédologiques et en prenant en compte l'évolution du climat avec l'appui technique du CRPF. Ce choix favorise la biodiversité et la continuité écologique car les terres étaient auparavant cultivées (céréales ou autre) et l'exploitation était très dynamique, ce qui était très nuisible à la faune et à la flore.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Conversion espace agricole en espace forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Substitution de l'activité agricole par l'activité sylvicole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Ce projet de boisement sur la commune de La Roche Sur Yon n'a pas d'effets négatifs sur l'environnement qui l'entoure. Ce projet permettra de mettre en avant des terres agricoles plutôt délaissées avec un faible potentiel agricole. La production de peupliers (4.3ha) dans la partie plus humide car c'est la seule sylviculture possible et sûre dans une zone comme celle-ci.

La partie plus haute du projet (4ha) sera plantée en futaie mixte (résineux et feuillus) afin de produire du bois de haute qualité et d'optimiser ces terres agricoles.

D'un point de vue écologique, ce boisement n'aura aucun impact négatif malgré la création de nouveaux habitats pour la faune et la flore sauvage.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ce projet évite le passage répété de machines agricoles plusieurs fois par an sur les parties humides. Les machines forestières passeront lors de l'installation des plants et tous les 10ans environ lors de la gestion.

Le travail du sol nécessaire à l'installation (partie futaie mixte) sera réalisé en période favorable lorsque les sols seront portants. L'impact sera réduit par un travail localisé le long des lignes de plantation.

Les arbres vont jouer un rôle d'épuration de l'eau et éviter le reflux d'excédent de produits phytosanitaires et fertilisants dans le milieu naturel.

La zone bordant le ruisseau de la chaussée sera plantée en peuplier. L'extension forestière a été encouragée par le Syndicat du bassin versant de l'Yon en raison du phénomène d'épuration des eaux de ruissellement qu'apporte la plantation forestière de la parcelle permettant de limiter l'apport d'effluents en direct dans la rivière de l'Yon.

L'objectif étant de créer une zone tampon entre les espaces agricoles générant des effluents, et le milieu aquatique de la rivière de l'Yon.

Dans une logique ERC :

Evitement : En l'absence de plantation, la zone humide continuera d'être polluée par les déjections animales et les engrais d'exploitation. (Effluents de type agricole)

Réduction : La quantité des surfaces boisées a été réduite au maximum pour protéger la zone humide sans empiéter sur le parcellaire agricole. Par ailleurs, sans capacité à réduire la surface boisée, l'opération vise à réduire la dégradation des qualités physico-chimique des eaux de la rivière de l'Yon.

Compenser : Aucune mesure de compensation supplémentaire n'est nécessaire au vu de la nature du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	carte zone humide	☒
2	schéma de plantation	☒
3	Cartographie	☒
4	Photographies	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

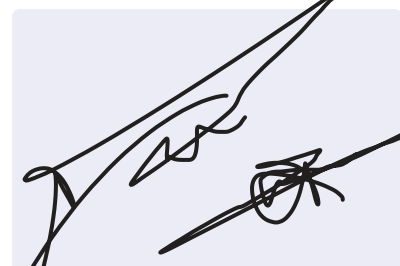
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)